

**SEVADEC**  
**Syndicat mixte pour l'Élimination et la**  
**Valorisation des Déchets ménagers du**  
**Calaisis**

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	17

\*\*\*\*\*

*Extrait du Registre des Délibérations*

*L'an deux mille vingt et un et le mardi 21 septembre à 18h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 13 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.*

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Mailka BOUAZZI (suppléante de M. MIGNONET), Anaïs LEMAITRE (suppléante de M. MARCOTTE-RUFFIN), Brigitte MARCQ, Messieurs Emmanuel AGIUS (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Guy ALLEMAND, Marc BOUTROY, Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Gérard GREMAT, Michel HAMY, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Antoine PERALDI, Olivier PLANQUE, Yves SANDRAS.

**ETAIENT EXCUSES :**

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. AGIUS), Véronique DESEIGNE, Corinne NOEL, Messieurs Charles COUSIN, Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Philippe MIGNONET.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Mailka BOUAZZI.

**T1-09-2021 : CESSATION D'ACTIVITE DU CENTRE DE TRANSFERT SITUÉ RUE DE TOUL A CALAIS – RESTITUTION DE L'INSTALLATION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND CALAIS TERRES & MERS**

**Rapporteur :** Monsieur Emmanuel AGIUS, Vice-président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que, via une convention, la Communauté d'Agglomération du Calaisis a mis à disposition du SEVADEC, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, un centre de transfert (composé d'un pont bascule, d'un quai de déchargement, d'une fosse...), situé rue de Toul à Calais, afin que la réception, le stockage et le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles, notamment, puissent être exercés de manière optimale.

Suite à la construction du Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels du SEVADEC et sa mise en service à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, l'exploitation du centre de transfert est devenue obsolète.

Par conséquent, la société OPALE ENVIRONNEMENT, en charge de la gestion de cette installation, par le biais d'un marché public attribué par le SEVADEC, a déposé, auprès du Préfet du Pas-de-Calais et en date du 30 avril 2021, un dossier relatif à la cessation d'activité de cette dernière.

Accusé de réception en préfecture  
062-256203936-20210921-T1-09-2021-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2021  
Date de réception préfecture : 23/09/2021

Suite à une visite s'étant déroulée le 6 mai 2021 et menée par les services de l'Inspection de l'Environnement, il a été constaté et établi que :

- le site était clos et que son accès était fermé par un portail sur lequel est présente une pancarte indiquant qu'une autorisation est nécessaire pour y pénétrer,
- la surface du site était imperméabilisée par du béton et de l'enrobé, présentant ainsi un bon état de propreté,
- la fosse de stockage était vide,
- le réseau d'assainissement pluvial et le déshuileur-déboureur ont été nettoyés,
- le site n'était pas desservi par l'eau et le gaz,
- l'électricité a été coupée et le départ électrique consigné,
- aucun produit dangereux n'était présent sur place.

Au vu de ces éléments, le Préfet du Pas-de-Calais a pris acte de la déclaration de cessation d'activité.

Il convient donc, désormais, de restituer le centre de transfert à la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers qui utilisera celui-ci, dans un premier temps, à des fins de stockage de matériel.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 7 septembre 2021, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **DE RESTITUER** le centre de transfert, situé rue de Toul à Calais, à la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer les documents nécessaires à cette restitution.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois  
susdits,*

*Pour Copie Conforme,  
Le Président,*

  
**SEVADEC**  
BP 20  
62101 CALAIS CEDEX

